



**DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX N°E 3648  
SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE**

Articles L113-5 du Code de la voirie routière, L323-1 du Code de l'énergie, L421-4 et R421-9 du Code de l'urbanisme,  
Article II-2 du décret n°2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011 relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et  
des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que sauf opposition ou observation de votre part formulée dans le délai de 21 jours à compter de la présente demande, nous ferons exécuter les ouvrages faisant l'objet du présent dossier, selon les prescriptions techniques et les règlements de voiries en vigueur. En outre, dans le cadre de la loi 93-1418 du 31 décembre 1993, nous vous demandons de nous indiquer les éventuels problèmes prévisibles d'hygiène et de sécurité pendant le futur chantier ou lors de l'exploitation ultérieure des futurs ouvrages.

**A) RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS :**

Désignation des travaux : Extension du réseau concédé d'électricité pour un lotissement communal rue de la Charrière (desserte externe)

Département : HAUTE-SAONE

Commune : MALVILLERS

Concession du projet, date : SIED 70 –10/12/1996

Concessionnaire actuel : SICAE de Ray-Cendrecourt

Concession de la canalisation existante : Distribution publique

Ces travaux concernent :

- la voirie nationale :

- la voirie départementale :

- la voirie communale :

- le domaine privé :

Numéro(s)<sup>1</sup>

RD n° 17

Rue de la Charrière

**C) SERVICES CONSULTES :**

- SIED 70
- Direction Départementale des Territoires
- Direction Interdépartementale des Routes Est
- SOCIETE TRAPIL
- Commune de MALVILLERS
- D.S.T.T. UT70 VESOUL
- Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Département de la Haute-Saône
- SICAE
- FRANCE TELECOM

Fait à Vaivre-et-Montoille le  
Pour le SIED 70

# **NOTICE DE PRESENTATION**<sup>i</sup>

Commune de MALVILLERS

E 3648 - Extension du réseau concédé d'électricité pour un lotissement communal rue de la  
Charrière (desserte externe)

## **1) Analyse de l'état initial du site**

La commune de MALVILLERS, de type rurale, se situe à environ 31 km au Nord-Ouest de Vesoul.  
La zone des travaux se situe le long de la Rue de la Charrière.

La commune de MALVILLERS ne présente aucune caractéristique particulière au titre de la législation sur les sites et monuments historiques.

## **2) Justifications des travaux**

Les travaux d'extension du réseau concédé d'électricité, pourront consister en :

- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 180 mètres ;
- la mise en place dans la tranchée d'un câble d'éclairage public ;
- l'installation de 2 ensembles d'éclairage public thermolaqués RAL 1015 similaires à ceux existants dans la même rue composés chacun d'un mât droit cylindro-conique de 6 mètres de hauteur et d'un luminaire type Murena pour lampe à vapeur de sodium haute pression de 70 W ;
- la réalisation d'un génie civil de télécommunications composé de 3 chambres de tirage et d'environ 180 mètres de fourreaux afin de prévoir la possibilité de la desserte en souterrain des parcelles au réseau filaire.

## **3) Justifications relatives à la sécurité des personnes et des biens et à la protection de l'environnement**

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux projetés respecteront les normes en vigueur, notamment l'arrêté (NOR : ECOI0100130A) du 17 mai 2001 fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique et seront réalisés suivant les règles contenues notamment dans la publication UTE C18-510 (recueil d'instruction générale de sécurité d'ordre électrique).

---

<sup>i</sup> article II-2 du décret n° 2011-1697 du 1<sup>er</sup> décembre 2011